

AFFICHÉ  
LE 21.12.2023.



1

# Charte éthique et déontologique

Semaco, 72 boulevard des Corneilles 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Avril 2021

REÇU EN PREFECTURE  
le 20/12/2023  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703503-20231214-DEL1B\_410\_2

## Préambule

A travers cette charte éthique et déontologique, la Semaco, s'engage sur un ensemble de principes guidant sa conduite afin de garantir et d'accroître la confiance de ses collaboratrices-teurs, des collectivités qui lui ont confié et délégué des missions de services public, de ses clients, de ses fournisseurs, de ses partenaires...

L'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociétale et environnementale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence, le travail partenarial constituent les valeurs fondamentales de la Semaco, au quotidien.

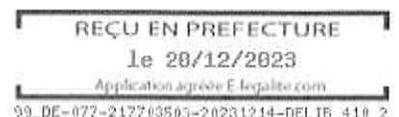
C'est par l'exemplarité de notre comportement de tous les jours que nous conforterons notre position de concessionnaire de marchés communaux de confiance. La rigueur et le respect de l'autre doivent nous animer en permanence. Rappelons que ces valeurs et principes forment le socle de notre entreprise.

Chaque agent de la Semaco, quel que soit son niveau hiérarchique ou son métier, se doit d'appliquer, dans la limite de ses fonctions et de ses responsabilités, les règles énoncées dans ce document, qui s'inscrivent dans le cadre d'une exécution loyale et de bonne foi de son contrat de travail.

Je vous encourage à prendre connaissance de ce document de référence et à le faire vôtre.

**Rolland Bensidoun**

Le gérant



# 1. Conformité à la législation

Se conformer aux lois, règlements et chartes internes, c'est connaître et respecter des règles applicables à son activité. Cette charte ne se substitue pas aux textes en vigueur, notamment aux procédures et instructions, qui prévoient leurs propres modalités d'application. Précisons que la violation de l'une ou plusieurs des règles ainsi décrites est susceptible de constituer une faute pouvant entraîner l'engagement d'une procédure disciplinaire. Cette procédure peut aller jusqu'au licenciement dans le cadre des dispositions législatives. Il appartient à chaque agent d'alerter son supérieur hiérarchique ou l'un des membres de la direction en cas de non-respect des règles observées dans son environnement.

3

# 2. Respect des personnes, de la société et de son environnement

Respecter la Semaco, c'est garantir le **principe de non-discrimination et d'égalité de traitement** auprès des salariés, des délégants et des fournisseurs et favoriser le dialogue et la qualité de travail. A ce titre, chacun s'engage à lutter contre toutes les formes de discriminations, de harcèlement (moral, sexuel) et contre toutes les formes d'agissements sexistes. Nous devons également chercher à valoriser et à favoriser les compétences de chacun. La Semaco est très attachée au respect des personnes, à assurer à tous les collaborateurs un traitement équitable, à veiller à la sécurité et à la santé de tous. L'image de la Semaco est l'affaire de tous. Être salarié de la Semaco, c'est être acteur de la protection de l'environnement et c'est favoriser la réduction de l'impact environnemental des activités.

Nous sommes confiants dans **l'intégrité, la capacité d'initiative, le sens des responsabilités et la motivation de l'ensemble des collaborateurs.**

Favoriser le développement des qualités professionnelles et de leur responsabilité individuelle dans le cadre des marges de manœuvres accrues, ainsi que le développement de l'intelligence collective de l'innovation et de l'esprit d'équipe est au cœur des valeurs de la Semaco. Nos équipes reflètent la diversité des cultures et des compétences. Aucune forme de discrimination n'est tolérée, en particulier à l'embauche ou dans le déroulement de la vie professionnelle.

**En respect du principe de laïcité**, les personnels ne peuvent ni sur leur temps de travail, ni dans les locaux de travail, exprimer soit par le port d'un signe visible, soit par une pratique, leurs opinions religieuses. Ils contreviendraient alors à la nécessaire neutralité du service public qui est délégué à la Semaco, garant du principe de laïcité. Ce principe implique par ailleurs le respect des convictions religieuses de chacun et l'interdiction de toute discrimination fondée sur des opinions ou croyances religieuses.

REÇU EN PREFECTURE  
le 28/12/2023  
Application agréée E-legalite.com

90\_DE-077-217703503-20231214-DEL16\_419\_2

**Garantir une parfaite impartialité, objectivité et neutralité.** Le personnel de la Semaco doit exercer ses fonctions de telle sorte que toute partialité ou apparence de partialité soit exclue. L'objectivité est une garantie tant pour l'utilisateur que pour l'agent qui ne doit agir qu'en vertu de l'intérêt général. L'agent doit être impartial et donner à voir qu'il l'est effectivement.

L'exploitation des outils et fichiers informatisés avec leur impact sur les libertés fondamentales est désormais régie dans le cadre de la réforme du **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**. Un audit de conformité, mené par la société NAPCO a validé les dispositions prises par la Semaco. Les agents de la Semaco ayant vocation à manipuler des données à caractère personnel ont signé un engagement de confidentialité. La Semaco a nommé au poste de Délégué à la Protection des Données (DPD), Pascal Bensidoun.

**La protection de l'environnement et la responsabilité sociétale** sont des enjeux auxquels la Semaco est très attachée. La Semaco s'engage à préserver les ressources naturelles et énergétiques, à réduire la production de déchets et de rejets nocifs dans l'air ou l'eau et à lutter contre le changement climatique. Ceci implique le respect plein et entier des dispositions légales ou préconisations de la Semaco en matière de protection de l'environnement.

La Semaco cherche à se différencier de ses concurrents par une qualité de service irréprochable, basée sur la qualité de ses prestations et de ses relations. Nous souscrivons au **principe fondamental d'une concurrence saine et loyale**, facteur de croissance et d'innovation.

### 3. Relation avec les partenaires, les clients et les fournisseurs

Respecter les partenaires que sont les collectivités, les commerçants, la clientèle ou les fournisseurs, c'est entretenir avec eux des relations de qualité fondées sur la transparence et l'équité. Un traitement de ces derniers avec impartialité et équité est attendu. Il est demandé d'apporter une attention toute particulière aux partenaires ou acteurs qui pourraient être considérés comme « fragiles ».

**Les fondamentaux sont le respect des engagements, la sincérité et l'honnêteté** dans la diffusion d'informations. Toutes les informations confidentielles doivent être gardées et le rester, sauf si elles ont fait l'objet d'une diffusion par la direction de la Semaco. Dans cet esprit, il est demandé de limiter la divulgation d'informations confidentielles aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance.

Il est attendu que tout comportement d'un partenaire ou d'un fournisseur en opposition avec nos valeurs et la présente charte éthique et déontologique fasse l'objet d'un signalement immédiat auprès de l'équipe de direction.

REÇU EN PREFECTURE  
le 20/12/2023  
Application agréée E.legalite.com

## 4. Lutte contre la corruption

Un conflit d'intérêts correspond à une situation d'interférence entre l'intérêt d'un collaborateur et celui de la société, ou à une situation où l'intérêt de la société interfère avec celui des parties prenantes d'un projet ou d'un contrat, de nature à influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif des missions confiées ou des fonctions d'un collaborateur.

**Avoir une attitude intègre**, c'est agir de façon honnête et transparente en toutes circonstances. La Semaco s'attache à lutter contre les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds, de favoritisme ou de tout autre manquement de cet ordre.

Chacun s'engage à refuser tout cadeau ou invitation ne s'inscrivant pas dans un contexte professionnel clair et transparent et/ou pouvant peser sur un choix, un jugement ou pouvant nuire à l'image de la Semaco. Il s'agit, par ailleurs, de s'interdire d'utiliser les moyens d'actions et ressources de la Semaco à des fins illicites, ou de manière contraire à l'intérêt général des collectivités, des clients, des commerçants et des fournisseurs. De s'interdire également de permettre à autrui de s'enrichir illégalement au détriment de la Semaco, de la collectivité ou d'un salarié de la société. De s'interdire aussi d'utiliser des informations privilégiées dans le cadre de transactions personnelles.

Pour conclure, lorsqu'un collaborateur est confronté à un problème ou à un manquement aux règles de la présente Charte éthique et déontologique, il doit en informer l'un de ses responsables, à savoir son supérieur hiérarchique, voire l'un des membres de la direction. La Semaco veillera à ce que toute préoccupation d'ordre éthique et de déontologie exprimée de bonne foi, concernant d'éventuels comportements inappropriés d'une entité, d'un collaborateur ou d'un partenaire soit examinée et que des mesures appropriées soient décidées et mises en œuvre.

En cas d'enquête, le Comité d'Éthique de la Semaco veillera à ce qu'elle se déroule dans le respect des principes du contradictoire, de la présomption d'innocence et de la confidentialité que peut requérir la protection des personnes et de la société. **Le Comité d'Éthique de la Semaco est un espace consultatif d'aide à la réflexion et à la prise de position ou de décision.** Le Comité d'Éthique compte cinq membres. Il est composé du gérant, de deux membres de la direction et de deux représentants du personnel.

Toute information donnée au cours d'une enquête sera uniquement communiquée aux personnes ayant besoin de la connaître et aucune mesure de sanction ne pourra être prise par la Semaco à l'encontre d'un collaborateur ayant signalé de bonne foi une préoccupation ou un manquement d'ordre éthique ou de déontologie.